

# Conseil Départemental

Réunion du 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2017  
(du 22 janvier 2016 au 22 janvier 2016)

## FINANCES ET RESSOURCES

### Rapport du Président

V-A 1

Direction des Finances - PFR / DF

### OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

L'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un « rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, [...] il fait l'objet d'un débat au conseil départemental ». Le présent rapport, établi selon les nouvelles dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la loi NOTRe, a donc pour objet de présenter les grandes lignes du prochain budget primitif qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de sa réunion d'avril prochain.

Ces orientations budgétaires interviennent, de même que l'année précédente, dans un contexte économique et social complexe qui pèse sur les finances locales. En charge de l'action sociale, les Départements sont particulièrement touchés par ces difficultés financières, ainsi que par les évolutions législatives qui modifient leur champ de compétences.

Malgré ce contexte difficile, le Département doit poursuivre ses actions et la préparation du budget primitif 2017 se fait au travers des quatre priorités du mandat :

- faire vivre l'âme de la Vendée ;
- être le garant de la solidarité entre les Vendéens ;
- bâtir les infrastructures de demain ;
- accompagner les projets des communes et intercommunalités.

# SOMMAIRE

- 1 LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL 2017**
  - 1.1 L'environnement économique et financier du budget**
  - 1.2 Les difficultés propres aux finances départementales**
  - 1.3 Les mesures de la loi de finances impactant les Départements**
  
- 2 LE CADRE DU FUTUR BUDGET DEPARTEMENTAL 2017**
  - 2.1 Les recettes de fonctionnement**
  - 2.2 Les dépenses de fonctionnement**
  - 2.3 L'investissement et son autofinancement**
  
- 3 LES PRIORITES DU FUTUR BUDGET DEPARTEMENTAL 2017**
  - 3.1 Conforter l'identité de la Vendée et développer la citoyenneté**
  - 3.2 Etre le garant de la solidarité entre les vendéens**
  - 3.3 Bâtir les infrastructures de demain**
  - 3.4 Accompagner les projets des communes et intercommunalités**
  - 3.5 Optimiser les moyens**

***ANNEXE A – ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES***

***ANNEXE B – ETAT DE LA DETTE DEPARTEMENTALE***

***ANNEXE C – ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL***

## 1 LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL 2017

### 1.1 L'environnement économique et financier du budget

- **Une amélioration fragile de l'environnement économique mondial**

Tirée par la reprise de l'économie américaine (*cf. tableau ci-dessous*), la croissance mondiale devrait progresser en 2017 malgré le ralentissement économique chinois et un niveau de croissance toujours faible dans la zone euro. Au sein de celle-ci, les prévisions françaises se situent en-deçà de la progression moyenne attendue.

<b>Croissance estimée (OCDE)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Monde	3,1%	2,9%	3,3%
Etats-Unis	2,6%	1,5%	2,3%
Union Européenne	1,5%	1,7%	1,6%
<i>dont Allemagne</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,7%</i>
<i>dont France</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,3%</i>
Chine	6,9%	6,7%	6,4%

Cette reprise de la croissance s'accompagne dans la zone euro d'une reprise de l'inflation, attendue en hausse de +1,3% ; la menace d'une déflation s'éloigne au profit d'une « reflation » (reprise couplée de la croissance et de l'inflation).

Pour renforcer cette croissance fragile, le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), à rebours des politiques de rigueur promues ces dernières années, encouragent les initiatives budgétaires axées sur la croissance ne compromettant pas la viabilité des finances publiques.

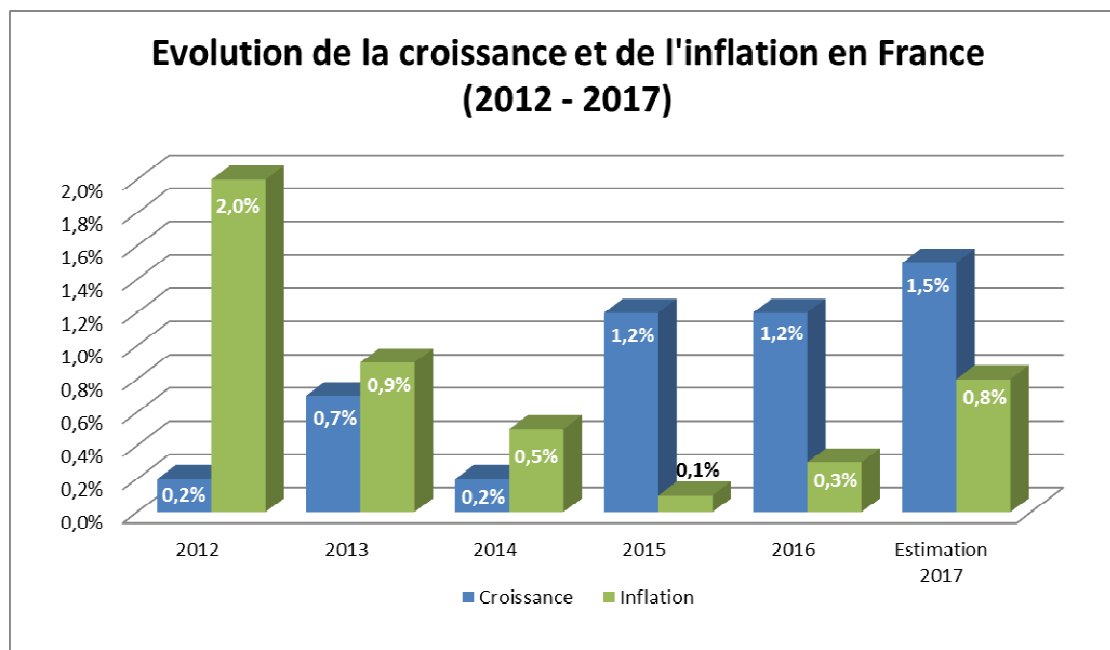
Ce positionnement tient compte des incertitudes fortes qui pourraient faire dérailler ces anticipations favorables, qu'elles soient liées à l'action publique (conditions de mise en œuvre du Brexit, résultat des élections françaises et allemandes de 2017) ou aux risques financiers pouvant résulter de l'évolution des politiques monétaires (rythme plus ou moins rapide retenu pour la normalisation des taux d'intérêt susceptible de déstabiliser l'économie de pays émergents).

- **Les hypothèses retenues pour l'élaboration de la loi de finances pour 2017**

Pour élaborer son projet de loi de finances (PLF) pour 2017, le Gouvernement a retenu les hypothèses suivantes :

- une hausse de +1,5% du produit intérieur brut (PIB) (après +1,2% en 2016) ;
- une inflation en hausse de +0,8% (après une petite remontée en 2016 : +0,3%).

Ces hypothèses (cf. graphique ci-dessous) diffèrent légèrement de celles produites par la Banque de France, l'OCDE ou le FMI : progression plus limitée pour le PIB (+1,3%) et augmentation plus forte de l'inflation (entre +1,0% et +1,2%).



Au niveau des finances publiques, les hypothèses retenues et les dépenses projetées, auraient pour conséquence en 2017 :

- un déficit public ramené à 2,7 % du PIB (après 3,3 % en 2016) ;
- une dette des administrations publiques de 96,0 % du PIB (après 96,1 % en 2016) ;
- un taux de prélèvements obligatoires de 44,5 % (comme en 2016).

- **La déclinaison de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL)**

Pour les collectivités locales, la loi de finances prévoit pour 2017 la déclinaison suivante de l'objectif national d'évolution de la dépense publiques locales (ODEDEL) inscrit dans la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 :

Collectivités	Dépenses		
	Totales	Fonctionnement	Investissement
Ensemble des collectivités	2,0%	1,7%	3,1%
Bloc local	2,1%	1,3%	4,7%
Départements	2,2%	2,6%	-0,5%
Régions	0,8%	1,1%	0,2%

L'objectif départemental se singularise par une plus forte progression des dépenses de fonctionnement (+2,6% contre +1,7% pour l'ensemble des collectivités) et par une nouvelle diminution de celles d'investissement (-0,5% contre +3,1% pour l'ensemble des collectivités et même +4,7% pour le bloc local qui profiterait de marges de manœuvre préservées par la moindre baisse des dotations lui étant imposée en 2017).

## 1.2 Les difficultés propres aux finances départementales

Comme le relevait dès novembre 2014 la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, dans son rapport d'information sur l'évolution des finances locales à l'horizon 2017, depuis 2011, la « *progression des recettes (est) moins rapide que celle des dépenses* » pour l'ensemble des collectivités.

Cet « effet de ciseaux » est d'autant plus important pour les Départements que ceux-ci doivent faire face à des dépenses sociales particulièrement dynamiques (et mal compensées) ; cela impacte in fine leur autofinancement, c'est-à-dire leur capacité à financer leurs programmes d'investissement.

- **Des recettes moins dynamiques et moins maîtrisables**

L'évolution des recettes départementales a été impactée négativement par la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et la réforme fiscale l'accompagnant :

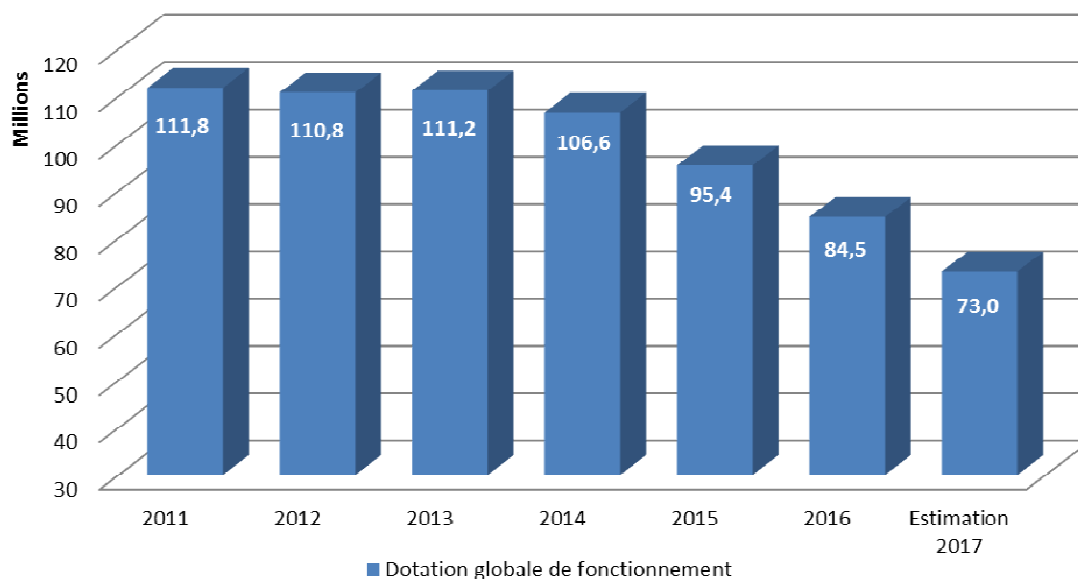
- réduction du pouvoir de taux, passé en Vendée de 41,7% des recettes de fonctionnement en 2009 à seulement 17,5% en 2015 (après perte des taxes professionnelle, foncière sur les propriétés non-bâties et d'habitation) ;
- perte du dynamisme des bases de la taxe professionnelle (entre + 5 et 6% par an en Vendée) que ne compense pas l'évolution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (+0,6% en moyenne entre 2013 et 2016 en Vendée).

En dehors de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur laquelle les Départements conservent un pouvoir de taux, les principales recettes fiscales restantes, de nature économique, sont soumises à une forte volatilité :

- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dépendants de l'état du marché immobilier (entre 2011 et 2013, ils sont passés de 81,6 à 68,3 millions d'euros pour la Vendée) ;
- la CVAE, pour laquelle le produit peut varier à la hausse ou à la baisse (il représente 10,5 % des recettes de fonctionnement 2015 en Vendée), dont la part départementale est réduite de 48,5 % à 23,5% en 2017.

Par son ampleur et son rythme d'application, la baisse des concours de l'Etat, et plus précisément de la dotation globale fonctionnement (DGF) (hors effet population : -4,9 millions d'euros pour la Vendée en 2014, soit -4,4% de sa DGF, et -11,8 millions d'euros en 2015 et 2016, soit respectivement -11,0% et -12,3% de sa DGF), accentue les difficultés rencontrées au niveau des recettes de fonctionnement.

## Evolution de la DGF du Département (2011 - 2017)



**Sur la période 2014-2017, elle représente pour la Vendée une perte cumulée de 90 millions d'euros** dont les « *répercussion(s) (sont aujourd'hui) sous-évaluée(s)* » comme l'indique la délégation sénatoriale aux collectivités locales.

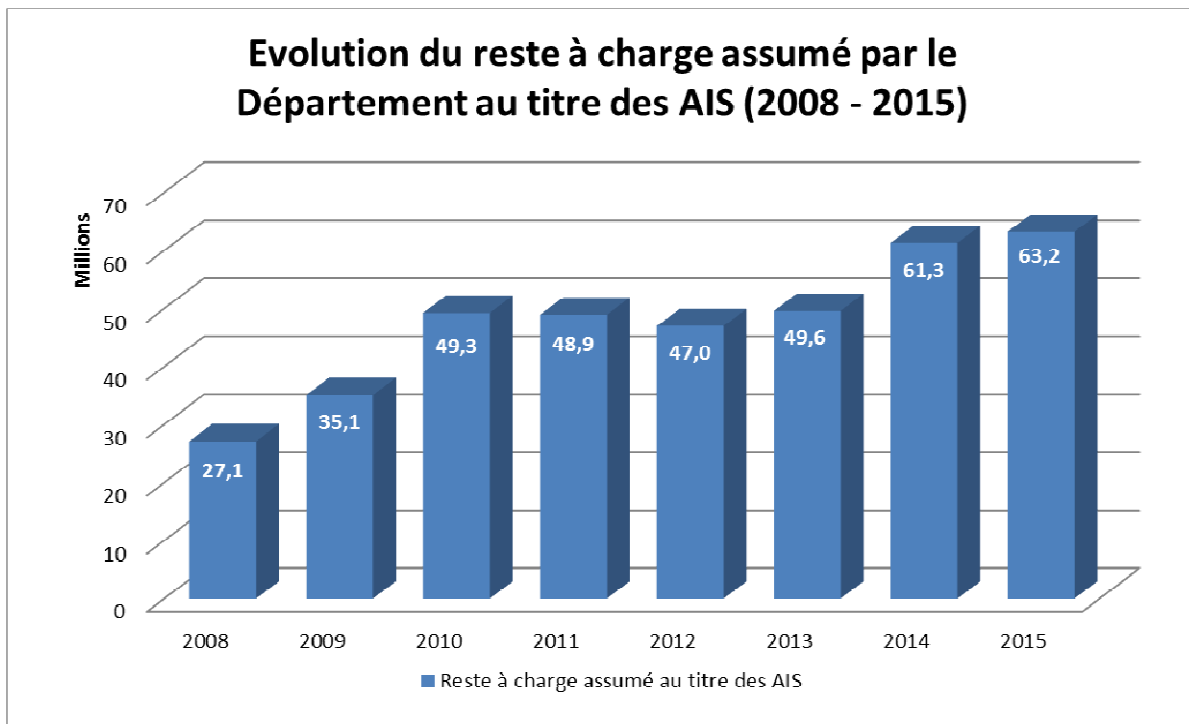
- **Des dépenses obligatoires en progression constante (et mal compensées)**

Entre 2010 et 2014, les dépenses relatives aux trois allocations individuelles de solidarité (revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH)) ont nationalement crû de près de 31,9 %.

Cette hausse, « *pas maîtrisable* » selon la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, résulte d'une « *dynamique qui échappe en grande partie* » aux Départements, comme le note la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances locales 2014.

Du fait de cette croissance continue, les dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité (AIS) font l'objet d'une compensation de l'Etat de plus en plus insuffisante, ayant permis entre 2002 et 2014 « *à l'Etat de réaliser 48 milliards d'euros d'économies (...)* » grâce au financement par les départements de « *ces trois AIS sans compensation intégrale* » (rapport sénatorial sur l' « *évolution des finances locales à l'horizon 2017 (tome II)* » de juillet 2015).

Ainsi, en 2015, le Département de la Vendée a dû prendre à sa charge 63,2 millions d'euros contre 25,9 millions d'euros en 2008. **Sur la période 2008-2015, ce sont donc 381,5 millions d'euros qu'il a assumé en lieu et place de l'Etat.**



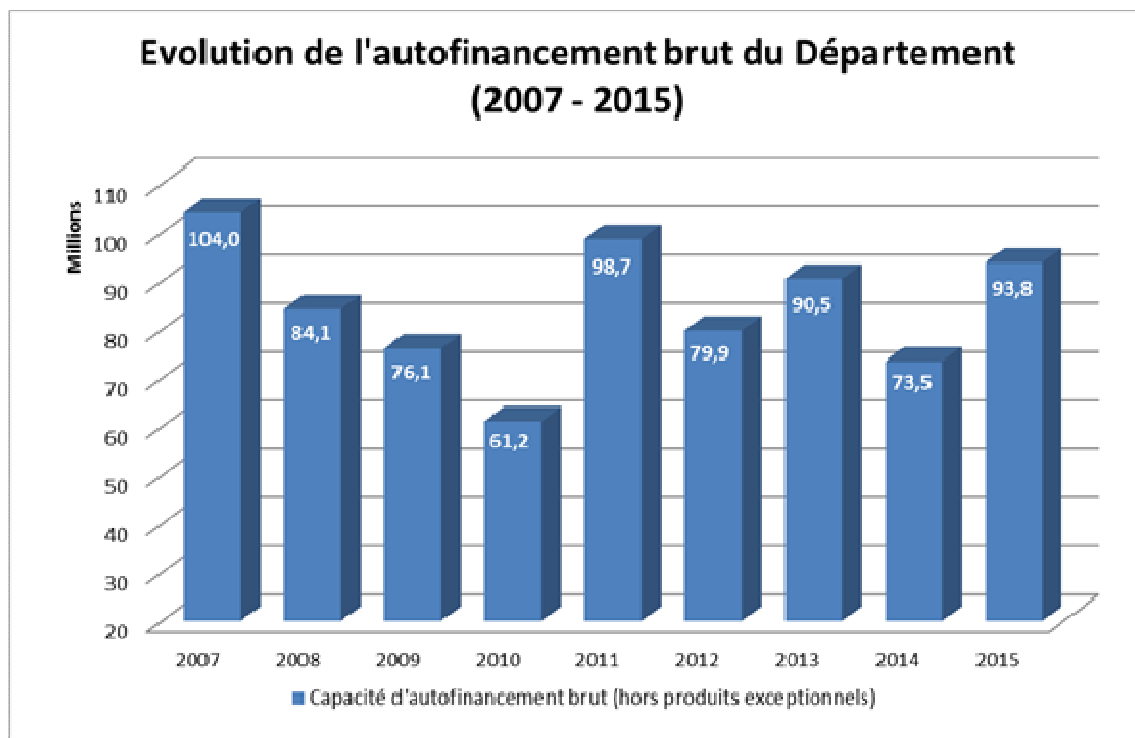
L'augmentation des dépenses sociales, qui représentent en moyenne « 52% des charges de fonctionnement » comme mentionné par la Cour des Comptes, est « à l'origine (de l'essentiel) de la progression des charges de fonctionnement des Départements ».

Parallèlement à celle-ci, il faut également intégrer l'impact de décisions prises par l'Etat, sans consulter les collectivités (revalorisation du point d'indice et mise en place du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », revalorisation du RSA de 10%...), qui se répercutent sur leurs dépenses dont le coût était estimé en 2015 à 573 millions d'euros par la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN).

- **Un autofinancement sous tension impactant l'investissement**

La Cour des Comptes relève, dans son rapport d'octobre 2016 sur les finances locales, qu'après une « baisse de 24% entre 2011 et 2014 », pour le 4<sup>ème</sup> exercice consécutif en 2015 « l'épargne brute des Départements a continué à se détériorer » (-0,9%). L'« effet de ciseaux » rencontré par des derniers a entraîné un recul de l'autofinancement brut « dépassant 20 % dans 14 Départements ».

Les efforts réalisés depuis 2011 par le Département de la Vendée lui ont permis, contrairement à la tendance nationale, de restaurer sa capacité d'autofinancement (hors produits exceptionnels), tombée à 61,2 millions d'euros en 2010, pour la maintenir à minima depuis 2011 (en-dehors de 2014) à 80 millions d'euros (93,8 millions en 2015).



Cet effort a permis au Département de maintenir un haut niveau d'investissement sur la période. En effet, alors qu'en 2015, les dépenses d'investissement des Départements « *ont continué de reculer pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive* » (-8,0%, soit au total une baisse de -29% sur la période 2009-2015), celles du Département de la Vendée, malgré les difficultés, n'ont reculé que de -2,2% (baisse limitée à -12 % au cours de la période 2009-2015).

Cependant, face à la baisse des dotations d'Etat entre 2014 et 2017, « *ralentir, voire (...) arrêter les investissements* » sera in fine, comme l'indique la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, le « *seul moyen de faire face à la dégradation des ratios de solvabilité* » car « *un euro de moins au niveau du solde de la section de fonctionnement diminue en moyenne de dix euros la capacité d'investissement des collectivités* ».

Face au désengagement continu et croissant de l'Etat, et malgré nombre d'incertitudes, les Départements vont devoir prendre des mesures fortes pour ne pas se trouver dans une situation très difficile en 2017. La délégation sénatoriale indique ainsi qu'une « *baisse de 30 % des investissements locaux apparaît malheureusement incontournable* ».

### 1.3 Les mesures de la loi de finances impactant les Départements

La loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 contient plusieurs mesures intéressant directement les départements.

- **De nouvelles baisses sur les dotations et compensations perçues**

Elle fixe tout d'abord le montant de la « contribution au redressement des finances publiques » pour 2017 à 2,36 milliards d'euros. Cette diminution moins forte



de la dotation globale de fonctionnement (DGF) résulte du geste présidentiel accordé au seul bloc communal. Avec une baisse maintenue à 1,15 milliard d'euros, montant identique à celui des années précédentes, les Départements sont les principaux contributeurs à l'effort imposé par l'Etat en 2017 (43,6%).

Parallèlement à la contribution annuelle à la baisse des dotations, la loi de finances prévoit aussi une diminution de 32 millions d'euros sur la DGF des Départements au profit des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) pour financer leurs projets structurants, la part Etat de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) et la mise en place de la réserve de sécurité civile.

Pour financer les exonérations de la taxe d'habitation relatives aux ménages modestes, bénéficiant au bloc communal, elle modifie par ailleurs l'assiette des compensations prises en compte pour la minoration des allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux en y incorporant notamment, pour les seuls départements et régions, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui était jusque-là gelée.

- **De nouvelles dispositions dans le domaine de la solidarité**

La loi de finances intègre plusieurs propositions formulées dans le rapport « repenser les minima sociaux » publié en avril 2016 dont notamment le réexamen trimestriel et non plus mensuel du montant du RSA versé à chaque allocataire.

Dans le domaine de l'insertion :

- elle modifie les critères retenus pour la répartition du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), dont le montant global est maintenu, pour prendre progressivement en compte les cofinancements départementaux des contrats aidés ;
- elle crée un « fonds d'appui aux politiques d'insertion » financé par une ponction de 50 millions d'euros sur les ressources de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

- **Des ajustements sur le plan de la fiscalité directe et indirecte**

La loi de finances prévoit pour la TFPB une revalorisation des bases locatives cadastrales de +0,4 % en 2017 (contre +1,0% en 2016), soit le montant de l'inflation constatée sur les douze derniers mois. Pour l'avenir, elle acte le principe d'une revalorisation sur la base de l'inflation constatée et non plus prévisionnelle.

Pour la CVAE, elle améliore à compter de 2018 les critères de territorialisation des entreprises appartenant à un groupe, mesure susceptible de favoriser les territoires accueillant les unités de production aux dépens de ceux accueillant les sièges des groupes.

Enfin, pour la taxe d'aménagement, elle rend obligatoire la détermination jusque-là facultative d'un taux de répartition de la part départementale entre politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

## **2 LE CADRE DU FUTUR BUDGET DEPARTEMENTAL 2017**

Le futur budget départemental 2017 porte la marque des transferts de compétence prévus par la loi NOTRe tant en recette, avec la perte de la majorité du produit de la CVAE dont bénéficiait le Département depuis la réforme fiscale accompagnant la suppression de la taxe professionnelle, qu'en dépense, avec la perte des compétences transport (redéleguée partiellement par la Région en 2017) et planification de la gestion des déchets.

### **2.1 Les recettes de fonctionnement**

Compte tenu du transfert de CVAE mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la poursuite de la baisse des dotations, les recettes de fonctionnement (hors reprise du résultat 2016) sont envisagées à la baisse.

- **Une dotation globale de fonctionnement toujours en diminution**

Les Départements n'ayant pas bénéficié d'un geste sur leur DGF, contrairement au bloc communal, et devant par ailleurs financer sur celle-ci les gestes de l'Etat envers les SDIS, la baisse attendue sur les composantes de la DGF du Département s'élève à -12,25 millions d'euros (-11,84 millions au titre de la contribution au redressement des finances publiques, soit -14,0% par rapport au montant de la DGF 2016, et -0,41 million au titre du financement des mesures accordées aux SDIS).

Compte tenu de la progression de la population départementale, prise en compte dans le calcul de la DGF, la perte réellement subie en 2017 par le Département devrait se situer aux alentours de -11,4 millions d'euros.

- **Une taxe foncière bénéficiant de la progression de ses bases**

En ce qui concerne la taxe foncière, une progression physique des bases peut être envisagée à hauteur de 2,0% ; à celle-ci, il convient d'ajouter la révision des valeurs locatives votée en loi de finance (+0,4% contre +1,0% en 2016). Une progression totale des bases de +2,4% peut donc être appliquée pour cette recette.

Cette évolution entrainerait mécaniquement une hausse de 2,8 millions d'euros du produit perçu.

En ce qui concerne les frais de gestion reversés par l'Etat au Département (après péréquation), une légère progression de la recette peut également être envisagée (+1,5%).

- **Une CVAE en forte baisse malgré un dynamisme (enfin) retrouvé**

Le transfert de compétence en matière de transports en faveur de la Région et introduit par la loi NOTRe entre en application effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les transports interurbains et maritimes, et le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les transports scolaires. La compensation financière est gagée par une réduction de la part de la CVAE qui passe ainsi de 48,5% à 23,5%. Cette modification correspond à

une baisse de 51,5% du produit de cette recette fiscale (soit en 2016, un montant perçu qui se serait élevé à 32,1 millions d'euros au lieu des 66,3 millions encaissés par le Département avec l'ancienne répartition).

Alors qu'une relative atonie du produit perçu était constatée ces dernières années (+0,4% en 2015 et 2016), les informations transmises par les services de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) amènent à envisager une progression nettement plus forte du produit de la CVAE restant en 2017 (+5,4%, soit +1,7 millions d'euros).

Sans le transfert d'une fraction du produit, le Département aurait bénéficié d'une hausse de 3,6 millions d'euros (avec ce transfert, le différentiel, soit 1,9 millions d'euros, bénéficie à la Région).

- **Des droits de mutations retrouvant leur niveau d'avant crise**

La reprise des transactions immobilières, couplée à la hausse du taux départemental décidée en 2014 (4,5% au lieu de 3,8%, soit +18,4 % par rapport au taux antérieur), a entraîné une forte progression du produit de DMTO perçu en 2015 (+25,3%) suivie d'une hausse moins importante en 2016 (entre +11% et +13%).

Cette progression du produit s'est accompagnée de l'augmentation de la contribution départementale aux deux fonds de péréquation existants (un basé sur le flux et le stock de DMTO, l'autre basé sur le reste à charge assumé au titre des AIS) ; celle-ci s'est élevée à +36,0% entre 2015 et 2016.

La majoration du taux n'ayant plus d'incidence sur la progression du produit en 2017, seulement impactée par le niveau retrouvé des transactions immobilières, et pour se prémunir du dégonflement d'une nouvelle « bulle » comme ce fut le cas avec l'explosion de 2008-2009, une stabilisation du produit à un niveau proche de la réalisation estimée 2016 peut être envisagée pour cette recette.

- **Au global, une baisse des autres principales recettes**

Avec les changements décidés par la loi de finances (élargissement de la dotation d'ajustement à plusieurs compensations et intégration de la DCRTP), les compensations d'exonération fiscale connaissent une forte diminution en 2017 : -2,5 millions d'euros contre -0,3 million l'an dernier.

Pour ce qui est des autres principales recettes, est envisagée :

- une stabilité du produit pour les taxes spéciales sur les conventions d'assurance (TSCA) et intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) ;
- un maintien au niveau de la réalisation 2016 du produit de la taxe d'aménagement ;
- une légère progression du produit de la taxe sur l'électricité.

## 2.2 Les dépenses de fonctionnement

Compte tenu du transfert de la compétence transport à la Région, exercée néanmoins partiellement par délégation et contre compensation en 2017, et de l'organisation du Vendée Globe en 2016, les dépenses de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont elles aussi envisagées en légère baisse.

- **Un ralentissement de la progression des dépenses sociales**

Le budget de la solidarité est attendu en hausse de +1,3% au budget primitif 2017 (et à +1,5% en y intégrant le budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Gilbert de Guerry), ce qui constitue un net ralentissement par rapport à 2016 (+2,5%) ; cette évolution s'explique en partie par les anticipations retenues pour le RSA suite à la décélération constatée pour celui-ci au cours de l'année 2016.

Pour l'enfance et la famille, la progression envisagée pour faire face aux besoins du Département atteint +1,7% par rapport au BP 2016 ; elle s'élève à +2,7% en y intégrant la contribution au fonctionnement du Foyer départemental.

En ce qui concerne l'insertion et le logement, une diminution de -2,0% est envisagée par rapport au BP 2016 malgré la progression des dépenses d'insertion ; cette baisse tient à l'évolution des allocations RSA (47,7 millions d'euros soit -3,0 % par rapport à l'inscription du BP 2016).

Enfin, pour ce qui est de l'autonomie, une progression de +2,4% est attendue par rapport au BP 2016 avec des dépenses de PCH en hausse à 18,9 millions d'euros, des dépenses d'APA s'élevant à 56,6 millions d'euros et des dépenses d'hébergement atteignant 92,0 millions d'euros.

- **Une forte augmentation des dépenses de personnel**

Après une évolution contenue au cours des dernières années, l'inscription relative aux dépenses de ressources humaines progresserait de +4,6% ; cette augmentation résulte pour partie de mesures imposées par l'Etat sans compensation (revalorisation du point d'indice, modification du déroulement des carrières dans le cadre du protocole PPCR).

Malgré cette évolution (commune à l'ensemble des collectivités), la part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement en Vendée devrait rester parmi les plus faibles de France. En 2015, elle s'élevait à 18,0% de celles-ci pour une moyenne métropolitaine (hors Paris) de 20,8%, ce qui le plaçait au 9<sup>ème</sup> rang métropolitain (et au 2<sup>ème</sup> rang de sa strate démographique).

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, l'ensemble des éléments réglementaires relatifs au personnel départemental (dépenses correspondantes, structure des effectifs et durée effective de travail) est présenté en annexe C au présent rapport.

- **Le cas particulier des compétences transférées redéléguées en 2017**

En application de la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les transports interurbains et maritime ; il ne le sera plus pour les transports scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le Département de la Vendée et la Région Pays de la Loire ont défini un accord pour faire de l'année 2017, une année de transition. Sur le plan opérationnel, le Département restera compétent pour exercer les compétences transférées. Par contre, il agira dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil Régional, effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'exercice des transports interurbains, et au 1<sup>er</sup> septembre pour les transports scolaires, et pour toute l'année 2017 celle de la liaison maritime avec l'Île d'Yeu. En conséquence, 2/3 des dépenses de l'activité transport 2016 sont inscrites au futur BP 2017.

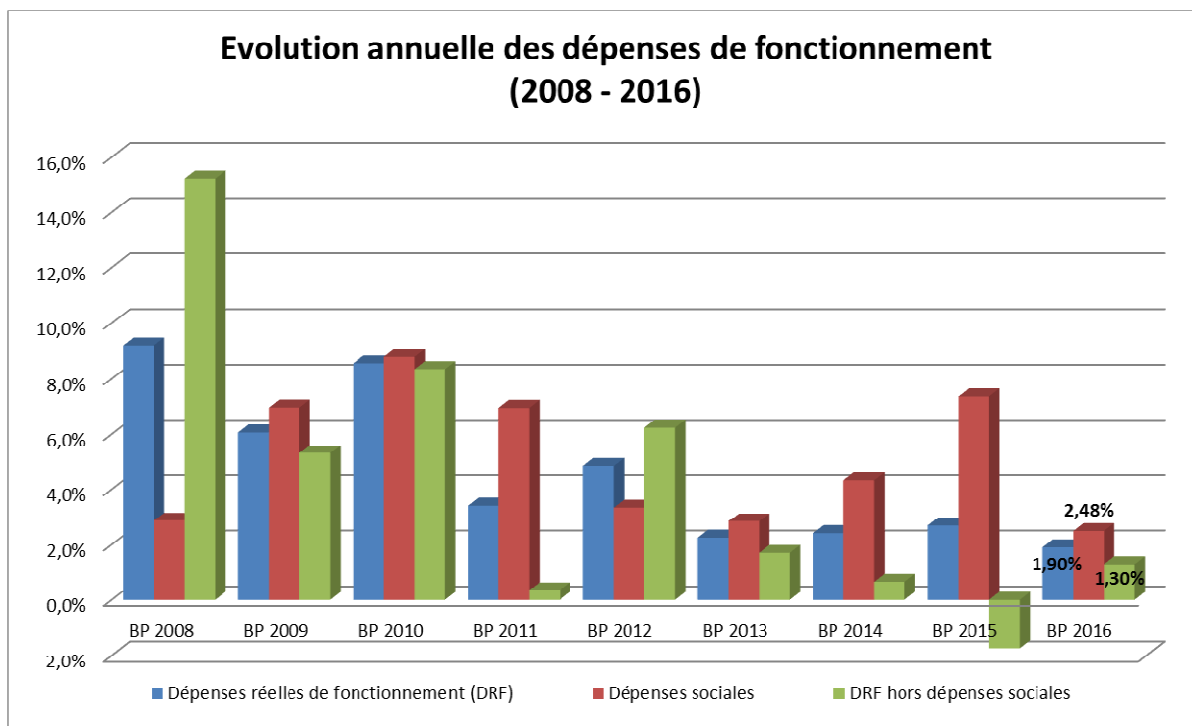
Compte tenu de la perte de 25% du produit de la CVAE au profit de la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du transfert de compétence, il a été convenu que la Région compense au Département l'exercice partiel ou complet des compétences transport (interurbain, maritime et scolaire) sur l'exercice 2017. Cette compensation s'accompagnera d'un reversement financier de la Région en faveur du Département, correspondant à la différence entre les charges et les recettes transférées.

- **Une diminution des autres postes de dépense**

Parmi les autres postes de dépense en fonctionnement, il convient de relever la contribution départementale au fonctionnement du SDIS 85. Pour tenir compte de contraintes réglementaires impactant celui-ci (notamment la mise en place du « schéma départemental d'analyse et de couverture du risque » ou SDACR), le contingent est prévu en hausse de +4,5% par rapport à 2016 (soit +1,25 million d'euros), effort conséquent compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le Département.

L'objectif pour le BP 2017 sera de limiter à nouveau la progression des dépenses de fonctionnement à moins de 2,0%, hors baisse conjoncturelle liée aux transferts de compétences entre 2016 et 2017.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, cet objectif s'inscrit dans la continuité des actions d'économie engagées depuis 2011.



Les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement concerneront :

- les moyens généraux du Département (poursuite de la dématérialisation ou encore optimisation des outils de gestion) ;
- les partenaires du Département, mis à contribution via un ajustement de la politique de subvention (-2,75% envisagé en 2017 par rapport au budget 2016 pour les subventions versées à des organismes de droit privé) ;
- les frais financiers, réduits grâce à la politique d'endettement suivie par le Département et à celle de gestion active de la dette menée depuis 2015 (présentées dans l'annexe B au présent rapport relative à la structure et à la gestion de l'encours de dette).

## 2.3 L'investissement et son autofinancement

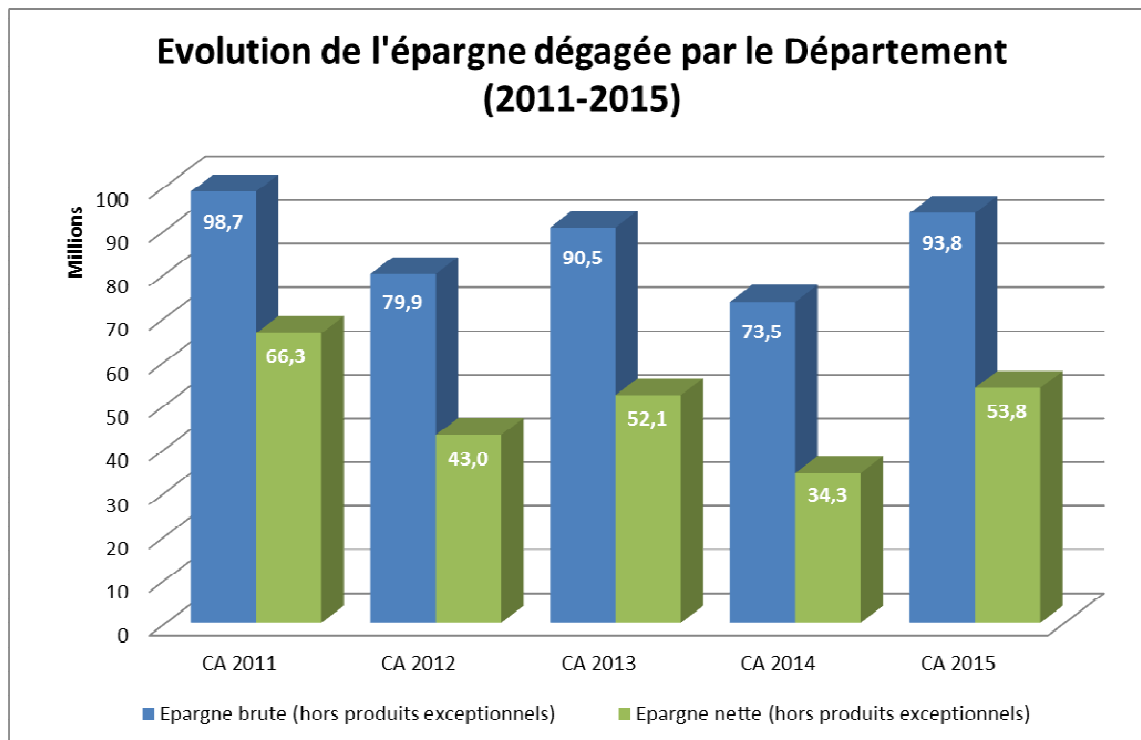
Les efforts de gestion réalisés en section de fonctionnement permettent au Département de conserver un bon niveau d'autofinancement, élément-clé pour préserver une capacité à agir.

- **Un autofinancement dégagé au budget stabilisé**

Afin de préserver sa capacité à investir sans augmenter son endettement, le Département doit dégager dans son budget, avant reprise du résultat de l'exercice antérieur, un niveau d'autofinancement suffisant.

Comme au budget primitif 2016 (hors dépenses imprévues et reprise du résultat 2015), le niveau de l'autofinancement brut devrait se situer autour de 60 millions d'euros.

Compte tenu des difficultés cumulées sur 2017 (baisse des recettes supérieure à celle des dépenses en fonctionnement), l'objectif en réalisation sera de situer l'autofinancement au plus près des niveaux atteints au cours des exercices précédents (cf. graphique ci-dessous).



Ainsi, en fin d'exercice 2017 une réalisation proche de 75 millions d'euros (hors produits exceptionnels) pourrait être envisagée pour l'autofinancement brut et, en conséquence, une réalisation proche de 35 millions d'euros pour l'autofinancement net.

- **Des dépenses d'investissement qui se maintiennent à un bon niveau**

Hors intégration des reports de l'exercice 2016 et remboursement du capital de la dette, le niveau des dépenses d'investissement devrait se situer à un niveau proche de celui du budget primitif 2016 ; il atteindrait ainsi un montant proche de 85 millions d'euros.

Dans ce montant, les dépenses directes d'équipement pèseraient près de 60 millions d'euros et les subventions d'équipement accordées par le Département autour de 25 millions d'euros.

A côté des dépenses d'investissement présentées ci-dessus, il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts réalisés par le Département estimé en 2017 à 39,7 millions d'euros.

- **Un recours à l'emprunt limité et maîtrisé**

Compte tenu de la baisse des dépenses éligibles en 2016, la principale ressource propre de la section d'investissement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), est attendu en diminution au budget primitif 2016 ; il devrait se situer aux alentours de 9 millions d'euros.

Malgré la diminution des ressources propres de la section d'investissement, le maintien d'un niveau d'autofinancement élevé et l'utilisation d'une partie du résultat 2016 devraient permettre de contenir le recours à la l'emprunt à un niveau proche du besoin en remboursement, en capital de la dette (39,9 M€ en 2016).

En 2017, comme en 2015 et 2016, le Département de la Vendée se donnera la possibilité de renégocier, de refinancer voire de procéder à des remboursements secs, compte tenu de l'environnement favorable constaté à ce jour en matière de taux. Le tableau ci-dessous illustre les efforts qui ont pu être menés depuis 2011 en matière de structuration de la dette ce qui a permis de passer d'un taux moyen en 2012, de 3,80 à 3% en 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Encours de dette (capital restant dû)</b>	<b>469,82 M€</b> 6,2%	<b>481,27 M€</b> 2,4%	<b>480,95 M€</b> -0,1%	<b>479,05 M€</b> -0,4%	<b>453,03 M€</b> -5,4%
<b>Emprunt mobilisé</b>	<b>64,50 M€</b> -28,2%	<b>50,00 M€</b> -22,5%	<b>39,00 M€</b> -22,0%	<b>37,80 M€</b> -3,1%	<b>20,87 M€</b> -44,8%
<b>Capital remboursé</b>	<b>36,85 M€</b> 13,8%	<b>38,38 M€</b> 4,1%	<b>39,18 M€</b> 2,1%	<b>40,03 M€</b> 2,2%	<b>39,92 M€</b> -0,3%
<b>Intérêts versés</b>	<b>17,90 M€</b> 15,1%	<b>17,96 M€</b> 0,3%	<b>17,49 M€</b> -2,6%	<b>16,67 M€</b> -4,7%	<b>14,27 M€</b> -14,4%
<b>Taux moyen de la dette</b>	<b>3,80%</b>	<b>3,73%</b>	<b>3,61%</b>	<b>3,30%</b>	<b>3,00%</b>

Ainsi, il est proposé de poursuivre la politique de désendettement menée depuis 2014 (présentée dans l'annexe B au présent rapport). L'encours de la dette pourrait se situer autour de 463,5 millions d'euros fin 2017 (hors gestion active de la dette).

### **3 LES PRIORITES DU FUTUR BUDGET DEPARTEMENTAL 2017**

L'ensemble des montants présentés précédemment, qui constituent le cadre du futur budget départemental, vise à permettre la mise en œuvre des priorités départementales dans les quatre axes définis en 2016 et repris dans l'organisation des pôles départementaux.

Ces pôles, outre le pôle Finances et Ressources indispensable à la bonne marche de notre collectivité, sont au nombre de quatre, Identité et Citoyenneté, Solidarités et Famille, Infrastructures et Désenclavements, Territoires et Collectivités, en pleine adéquation avec les priorités du mandat.



### 3.1 Conforter l'identité de la Vendée et développer la citoyenneté

Conforter l'identité de la Vendée et développer la citoyenneté, ce sont les objectifs que se donne le Conseil Départemental de la Vendée qui considère le sport et la culture comme un élément constitutif de l'homme : elle traduit son histoire, son évolution et concourt à un épanouissement équilibré.

- **La huitième édition du Vendée Globe : un exemple de rayonnement du Département**

Le Vendée Globe a une nouvelle fois fait rayonner la Vendée au-delà même des frontières. L'impact des grands événements est essentiel pour notre département et cela doit se poursuivre afin de maintenir une image nécessaire à l'attractivité du territoire. Il en va du développement touristique de notre département.

- **La poursuite d'une politique culturelle et sportive riche au service des territoires**

En matière sportive, l'année 2017 sera encore marquée par de grandes compétitions qui se dérouleront au Vendéspace avec le trophée et le match des champions en basket en septembre, les Internationaux de Tennis de Vendée en novembre ainsi qu'une manche de la coupe du monde de trial.

En 2017, le Département poursuivra une action culturelle ambitieuse, à travers notre identité, faite d'une histoire qu'il nous revient de transmettre, d'un patrimoine qu'il faut valoriser et de nos valeurs qu'il faut cultiver, comme celle de la citoyenneté.

Autour du vivre ensemble, cette nouvelle page de notre politique culturelle prendra ainsi appui sur trois axes : la diffusion, en proposant une offre culturelle équilibrée qui s'adresse à tous les publics, la transmission, en veillant à sensibiliser les plus jeunes à notre histoire et à nos valeurs, le rayonnement culturel, en développant des actions ambitieuses qui dépassent le cadre de nos frontières départementales et concourent à l'image de la Vendée au niveau national voire international.

En matière de **diffusion**, le succès de l'opération « Un auteur voyage en Vendée », qui a accueilli plus de 3 500 spectateurs en 2016, montre combien il est nécessaire d'aller au plus près des Vendéens dans des lieux plus intimes, plus insolites. Il sera donc proposé de développer deux petites formes de spectacles qui pourront être présentés dans tous les cantons. Nous proposerons ainsi « La Musique classique voyage en Vendée » assurée par l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) et une pièce de théâtre par Antoine Seguin sur le thème de Marcel Pagnol. Une partie des représentations sera proposée aux collégiens via l'Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine (EDAP).

Il sera également proposé de créer une exposition d'art contemporain itinérante en partenariat avec la Direction et le Fonds Régional d'Art Contemporain (DRAC et FRAC), la Région et le Rectorat, et en lien étroit avec les politiques contractuelles d'éducation artistique et culturelle et territoires prioritaires. Un musée mobile sera présent six semaines en Vendée à compter de la rentrée 2017.

La **transmission** de notre histoire et de nos valeurs et la sensibilisation à notre patrimoine continueront d'être des remparts contre la perte de repères et d'identité.

Ainsi, le Département entend poursuivre la programmation de spectacles animés sur les sites dans un souci de cohérence, tout en tenant compte des actions lancées à l'initiative des territoires. En 2017, l'abbaye de Maillezais accueillera la création d'un nouveau spectacle historique et théâtral itinérant. L'anniversaire de la création des deux évêchés de Maillezais et de Luçon en 1317 sera également l'occasion de revenir sur le fabuleux destin de cette abbaye millénaire, avec notamment une exposition de l'artiste peintre et sculpteur Jean-Michel Solves à partir de juin, et un concert anniversaire de l'ONPL en juillet.

Au-delà de l'animation, le Département continuera de mettre en valeur les sites à travers de nouvelles muséographies originales tournées vers les nouvelles technologies. En 2017, nous finaliserons ainsi « Maillezais, l'Abbaye numérique » qui permettra de découvrir l'abbaye sous un nouveau jour, à travers des dispositifs de réalité augmentée.

Le Département soutiendra les enseignements et l'éducation artistique à travers une réactualisation du schéma départemental des enseignements artistiques, notamment au niveau des écoles de musique, afin d'assurer la pérennité des établissements existants.

L'EDAP continuera de proposer des animations pédagogiques aux scolaires de tous niveaux, afin de sensibiliser les jeunes aux richesses de notre territoire et à l'histoire de la Vendée, sur les sites culturels et naturels départementaux tout comme sur quelques autres sites patrimoniaux d'intérêt majeur.

Les plans bénévolat et Vendée civisme seront préservés, avec la reconduction des actions qui ont fait son succès jusqu'à ce jour.

Les Archives départementales poursuivront leur travail collaboratif, en s'inscrivant pleinement dans la gestion électronique des documents (GED) qui facilitera l'archivage.

Enfin, pour permettre à la Vendée de rester un territoire attractif, le Département continuera de proposer une offre qui assurera son **rayonnement culturel** au-delà de ses frontières.

Un volet scolaire permettra aux jeunes Vendéens de continuer à bénéficier de l'excellence des spectacles proposés au Vendéspace, tels que l'opéra La Bohème ou le ballet théâtre Le Lac des Cygnes en février.

Le rayonnement culturel prendra aussi la forme de deux belles expositions à l'Historial en 2017 : la première, au printemps, sur les vacances en Vendée, sera l'occasion de découvrir comment la Vendée est devenue cette destination touristique de premier plan ; la seconde, à l'automne, sur les évêchés de Maillezais et de Luçon retracera leur histoire depuis leur création par le second pape d'Avignon, Jean XXII.

Les nombreux festivals continueront d'animer notre saison estivale, avec le festival des Voûtes célestes dans le sud Vendée en juin, le 15<sup>ème</sup> anniversaire du

festival de théâtre de Terre Neuve en juillet, le festival dans les Jardins de William Christie en août et le festival Musique à La Chabotterie qui fêtera le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Simphonie du Marais. Au printemps, un nouveau festival de musique baroque et sacrée sera proposé en partenariat avec les Arts Florissants.

Autour de ses valeurs réaffirmées, celles de l'identité et de la citoyenneté, le Département ambitionne de faire vivre l'âme de la Vendée en 2017 à travers une culture partagée par tous les Vendéens, enracinée dans une terre où l'histoire a un sens et ouverte aux apports extérieurs.

### **3.2 Etre le garant des Solidarités entre les Vendéens**

L'ampleur des publics en situation de précarité connaît un accroissement endémique. Cette précarisation touche plus particulièrement les ménages peu qualifiés et éloignés de l'emploi pour lesquels une insertion professionnelle demeure difficile.

Les phénomènes de précarisation prennent des formes multiples et souvent conjuguées.

Ces phénomènes traversent l'ensemble des politiques sociales à tous les âges de la vie.

- **L'enfance et la famille**

Le nouveau schéma en faveur de l'enfance et de la famille a été voté en juin 2016. Le constat d'une augmentation régulière du nombre d'enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance et l'ampleur des interventions sociales de proximité auprès des parents en difficulté éducative ont amené à établir trois priorités : l'aide à la parentalité, la prévention des troubles du développement de l'enfant et le partenariat.

Le contexte économique difficile dans lequel évoluent de nombreuses familles, a un impact fort sur les conditions de vie des enfants. Par ailleurs, l'année 2016, a également été marquée par l'arrivée de nombreux mineurs isolés étrangers dont le suivi se poursuivra en 2017.

Le Foyer Départemental de l'Enfance Gilbert de Guerry va voir sa capacité d'accueil progresser de plus de 9 % avec l'ouverture de Braille, celle du Service de jour ainsi que la finalisation du futur GAM à l'été 2017.

- **L'insertion, le logement et l'accompagnement territorial**

Les phénomènes de précarisation touchent des publics nombreux et diversifiés, y compris en situation de salariat, et se sont traduits par une augmentation des crédits dédiés au RSA ces dernières années. Ils induisent aussi une mobilisation des différents dispositifs de lutte contre les exclusions sociales, notamment les actions visant à la réinsertion professionnelle et à l'accompagnement social renforcé.

Pour faire face à ces enjeux, 2017 verra, outre la mise en œuvre du contrôle du RSA, la recherche de solutions dédiées à l'insertion professionnelle afin de

proposer un parcours structuré autour d'une dynamique partenariale en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA.

- **Les personnes âgées et handicapées**

L'année 2017 sera celle de la mise en œuvre du schéma autonomie. Les actions inscrites dans ce schéma, devront répondre à des enjeux de société, liés notamment au vieillissement de la population et à la prise en charge du handicap. Ces actions portent tant sur l'amélioration de la qualité de délivrance de prestations, sur des projets à conduire à des fins de prévention, que sur des créations de places en établissement ou en accueil familial, éléments inscrits dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Il est prévu l'ouverture de 24 places non médicalisées à la Boissière-des-Landes ainsi qu'à Landeronde, en ce qui concerne les personnes âgées ; pour les personnes handicapées, c'est l'ouverture de 65 places qui est programmée (33 places médicalisées dont 20 pour les jeunes présentant des troubles autistiques et 32 adaptations de places en EHPAD pour l'accueil de personnes vieillissantes).

L'accueil des personnes en situation de handicap au sein des maisons des solidarités et de la famille sera intégré à la démarche de territorialisation, lancée en octobre dernier.

En 2017, la territorialisation entrera donc dans sa phase opérationnelle, et les articulations avec le dispositif MAIA (maison pour l'autonomie et l'intégration des malades atteints de l'Alzheimer) ; le rôle des CLIC sera aussi travaillé dans ce cadre.

### **3.3 Bâtir les infrastructures de demain**

- **La poursuite des investissements en faveur des collèges**

Après une année 2016 marquée par la mise en service du nouveau collège Jacques Laurent à La Mothe-Achard mais aussi par la livraison de divers projets de réhabilitation-extension (extension et restructuration du collège Jules Ferry de Montaigu,...), l'année 2017 verra le Département poursuivre ses efforts pour l'accueil des collégiens.

On peut notamment citer au titre des opérations qui seront financées en 2017 l'achèvement du nouveau collège Michel Ragon de Saint-Hilaire-de-Loulay, les travaux d'extension et de restructuration du collège Pays de Monts de Saint-Jean-de-Monts et la réalisation des études de deux restructurations particulièrement importantes à Fontenay-le-Comte (collège Tiraqueau) et à La Roche-sur-Yon (collège Les Gondoliers).

- **La poursuite du désenclavement de la Vendée**

Les efforts pour le désenclavement routier de la Vendée se poursuivront en 2017.

Après la livraison d'une nouvelle section à 2x2 voies entre Saint-Christophe-du-Ligneron et Challans en 2016, l'aménagement de la liaison Aizenay / Challans se poursuivra avec le lancement des travaux de la mise à 2x2 voies de la section Aizenay / la Vie.

Les travaux en cours entre Bournezeau et Chantonay se poursuivront pour une mise en service de la section concernée en 2017.

Le bouclage du plan de financement des opérations des contournements nord et sud de La Roche-sur-Yon permettra d'accélérer significativement cette opération avec une perspective d'engagement des premiers travaux dès 2018.

Par ailleurs, le Département poursuivra un effort d'entretien de son patrimoine routier et d'amélioration des services aux usagers. A ce titre, il engagera en 2017 des travaux de réparation lourde du pont de Noirmoutier et mettra en place un nouveau dispositif d'information des usagers en cas de fermeture du pont.

- **Le domaine portuaire et la défense contre la mer**

Dans le domaine portuaire et la défense contre la mer, le Département a marqué en 2016, sa volonté de rester en première ligne sur ces questions qui touchent à la fois à la préservation de son littoral et au développement de ces zones côtières dont le dynamisme est fortement marqué par l'activité des ports.

Le Département poursuivra en 2017, son effort pour l'entretien des ouvrages portuaires dont il conserve la gestion au terme d'une année 2016, marquée par les discussions sur les transferts de compétence et de la décision récente du Préfet de maintenir au Département la compétence en matière portuaire..

Il continuera d'accompagner les investissements réalisés par les concessionnaires dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux usagers concernés par le commerce, la pêche et la plaisance.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Etat et la Région Pays-de-la-Loire, le Département poursuivra son effort d'accompagnement des opérations de protection contre les submersions marines.

### **3.4 Accompagner les projets des communes et intercommunalités**

Après une année 2016 qui a été marquée par la création du pôle Territoires et Collectivités, 2017 sera l'année de la concrétisation des actions qui ont conduit à cette évolution.

Elle sera donc l'année de l'action au service des collectivités locales et des Vendéens à travers le maintien de politiques sectorielles structurantes et le développement de projets en lien avec les territoires.

- **La contractualisation avec les territoires**

Annoncée en 2016, la contractualisation va rentrer dans sa phase effective. Suite à la signature des premiers contrats début 2017, de nouveaux vont rapidement

se succéder pendant toute l'année; l'objectif est d'avoir signé la totalité des contrats avec les dix-neuf intercommunalités et l'île d'Yeu à la fin de l'année.

Cette nouvelle relation avec les collectivités, à travers le diagnostic partagé de territoire qui est réalisé, permettra, à la fin du processus, au Département d'avoir une vision stratégique sur les vingt territoires, avec les enjeux qui s'y jouent. C'est le but de la constitution du service observatoire qui en 2017 développera de nouveaux outils permettant de mieux connaître les territoires et de favoriser la prise de décision.

Quant aux projets retenus dans la contractualisation, ils permettront de maintenir un développement équilibré de la Vendée avec une visibilité sur les financements apportés par le Département aux élus locaux.

- **L'ingénierie territoriale auprès des collectivités**

En termes d'accompagnement des partenaires locaux, le Département a réaffirmé son offre d'ingénierie. Ce fut tout l'enjeu de la constitution du service dédié, qui va poursuivre son accompagnement en matière :

- d'aménagement : avec la réalisation de nouvelles pistes cyclables et des rénovations, pistes qui fêteront cette année leurs vingt années d'existence ; les multiples projets d'urbanisme soutenus et notamment les contrats communaux d'urbanisme qui rentrent pour la plupart dans une phase de réalisation de travaux ; enfin, 2017 sera surtout marquée par l'adoption du nouveau schéma départemental du tourisme qui rassemblera les nouvelles actions prévues jusqu'en 2021 dans ce domaine ;
- d'habitat : 2017 verra se poursuivre les actions du Département en matière de politique de l'habitat tant pour le parc public que privé ;
- de patrimoine : les communes sont confrontées à un patrimoine qui se détériore de plus en plus. Les programmes de soutien du Département permettent d'encourager la restauration de ce patrimoine historique qui caractérise la Vendée. Par ailleurs, 2017 verra se concrétiser la mise en place d'une signalétique patrimoniale sur les sites clémencistes qui devrait être inaugurée à l'occasion des cent ans de l'arrivée au pouvoir de Clemenceau en novembre prochain.

- **L'environnement, l'agriculture et la pêche**

Le Département va poursuivre ses politiques sectorielles en matière d'environnement, d'agriculture et de pêche.

Ainsi, une nouvelle convention devrait être signée avec la Région afin de nous permettre la poursuite de notre engagement en faveur de l'agriculture vendéenne qui traverse une crise sans précédent. De même pour nos aides en direction de la pêche, 2017 devrait être enfin l'année du déblocage des crédits liés au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui permettra d'encourager ce secteur économique important pour notre Département littoral.

Toujours afin de soutenir cette activité et de mieux connaître notre milieu, 2017 sera marquée par la mise en place effective de l'observatoire du littoral qui, par

un réseau de mesures et d'analyses, nous permettra peut-être de mieux appréhender les causes de mortalité qui se succèdent en matière de conchyliculture.

L'eau reste ainsi au cœur de notre action. 2017 sera d'ailleurs dans ce domaine une année de transition qui nous permettra de réfléchir aux nouvelles actions que nous voudrions conduire dans l'avenir suite aux changements de compétences opérés par les lois MAPTAM et NOTRe.

Toujours dans l'objectif de préserver notre écosystème, 2017 verra se poursuivre nos actions de préservation et de valorisation de nos espaces naturels, avec notamment la demande de classement grand site du havre du Payré et la réflexion sur la valorisation du Gois.

Le laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de Vendée, après avoir réussi sa mue et avoir largement dépassé les résultats qui lui avait été fixés dans son précédent plan d'objectifs (2014-2016), adoptera lors de cette session son nouveau plan d'objectifs pour les quatre ans à venir. Ce nouveau plan devrait lui permettre de renforcer encore plus son action en Vendée tout en s'ouvrant davantage à d'autres partenaires.

- **La Bibliothèque de Vendée**

De son côté, la Bibliothèque de Vendée va poursuivre son action d'accompagnement des communes dans leurs projets de bibliothèques et de développement de leurs collections, tout en renforçant elle-même ses propres collections et ses ressources numériques qui prennent une place de plus en plus importante dans l'offre proposée aux territoires. L'année 2017 verra notamment se mettre en place des « kits numériques » qui circuleront dans le département afin de sensibiliser les bibliothécaires et les lecteurs à ces nouveaux outils.

Enfin, au printemps sera présenté le livre qui a été retenu dans le cadre du programme « Premières pages » en lien avec la DRAC et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ce livre sera distribué aux familles qui auront eu un enfant dans l'année afin de favoriser la lecture en famille. Cette action s'inscrit dans le cadre du schéma Vendée enfance famille 2016-2021.

### **3.5 Optimiser les moyens**

Afin de faciliter la mise en œuvre des quatre grandes missions évoquées, le Pôle Finances et Ressources sera mobilisé sur des enjeux de dialogue de gestion, de cohérence et de suivi des actions destinées à garantir les liens transversaux avec l'ensemble des services.

Parmi les grands chantiers mobilisateurs, peuvent être cités :

- la refonte du régime indemnitaire ; la révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel dans un objectif de dématérialisation en 2018, la poursuite d'un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux ;

- la poursuite de la modernisation des services et de leur adaptation au changement avec notamment la dématérialisation des factures et des frais de déplacements ou encore les modifications d'organisation des services ;
- la mise en œuvre d'un plan de renouvellement des matériels numériques dans les collèges ;
- l'optimisation des implantations des services sur le territoire départemental et sur La Roche-sur-Yon. 2017 verra la livraison du nouveau bâtiment pour le groupe d'accueil mixte de La Brossardière à La Roche-sur-Yon et le lancement des études pour la réalisation d'un nouveau Centre Médico-Social (CMS), sur le territoire de l'agglomération des Sables d'Olonne, permettant également l'accueil d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Sur La Roche-sur-Yon, un regroupement des services est prévu. Il concernera principalement le Pôle Infrastructures et Désenclavements recentré sur le Pôle Technique boulevard Briand d'une part, et le Pôle Identité et Citoyenneté réparti boulevard d'Angleterre et sur l'Hôtel du Département, d'autre part. Des opérations ponctuelles concerneront également par exemple, le Pôle Solidarités et Famille avec le relogement de la DILAT et de la MDEDE dans le bâtiment départemental situé Cours Bayard.

\*\*\*\*\*

Telles sont le contexte et les grandes orientations du prochain budget primitif 2017 qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de la session d'avril prochain.

**PROPOSITION**

En conclusion, je vous invite à délibérer sur les orientations budgétaires 2017.

Le Président,

Yves AUVINET